

**ODJ 12-17. Voirie. Points relatifs aux aménagements pour cyclistes, à l'avenue du Bourgmestre Jean Herinckx, à l'avenue de la Chênaie et à la rue de Verrewinkel, à la rue Vanderkindere, à la rue Klipveld, la rue Rouge et l'avenue d'Hougoumont, à la rue Egide Van Ophem.**

**M. Cools** précise que le groupe Uccle en avant s'abstiendra sur ces points car ceux-ci requièrent des réflexions plus approfondies.

Il convient en effet de distinguer plusieurs types de cahiers des charges.

Les cahiers de charges « standards », qui ne sont que la reprise de cahiers de charges antérieurs via un « copié-collé », n'exigent pas des efforts particuliers. C'est notamment le cas pour les dossiers relatifs à un réasphaltage de voirie.

Le traitement des dossiers plus complexes peut être accéléré grâce à une concertation officieuse avec la tutelle avant l'adoption officielle par le Collège et le Conseil communal.

Ce procédé est d'autant plus justifié qu'un changement de fonctionnaire à la tutelle débouche parfois sur un changement complet de perspective.

Vu le délai limité qui reste d'ici la fin de l'année, ces marchés publics pourront-ils être engagés ou devront-ils être reportés au prochain exercice budgétaire ?

**M. l'Echevin Wyngaard** répond que l'adoption de ces points à l'occasion de cette séance du Conseil communal garantira un respect des délais.

Il confirme qu'un changement de fonctionnaire à la tutelle est à l'origine des difficultés rencontrées.

Conformément aux remarques judicieuses de M. Cools, le Collège ne manquera pas d'insister sur l'utilité de contacts officieux en amont pour aplanir les difficultés autant que possible.

**ODJ 25. Restaurations des chemins et d'un escalier du Parc de Wolvendael. Prise d'acte de l'arrêté de suspension de la Tutelle du 22 octobre 2021. Retrait de la décision du 9 septembre 2021. Approbation de la dépense, des documents d'adjudication et du mode de passation du marché (l'urgence sera demandée).**

**M. Cools** précise que le groupe Uccle en avant s'est prononcé en faveur de l'urgence car il convenait d'engager ces crédits et de désigner une entreprise avant la fin de l'année.

Toutefois, pour ce qui concerne le point lui-même, le groupe Uccle en avant s'abstiendra car ce sujet aurait justifié une réflexion plus approfondie ainsi qu'une concertation officielle avec la tutelle.

M. Cools estime d'ailleurs que, de manière générale, la tutelle est un peu tatillonne dans ce type de dossier.

Il serait aussi utile d'établir un contact avec le cabinet de la Région bruxelloise, vu que, dans un certain nombre de cas, on pourrait opter pour une approbation tacite par expiration de délai en mentionnant les choix privilégiés quant à la rédaction ultérieure de tel ou tel point.

## **ODJ 27. Budget 2021. Modifications budgétaires n° 4 et 5.**

**M. Cools** estime que ces modifications budgétaires n'ont pas un caractère purement technique.

Il s'agit d'une liste de dépenses et recettes qui aboutit à un mali d'un peu plus de 146.000 €, ce qui constitue un précédent fâcheux.

La modification budgétaire n° 6 permettra probablement d'effacer ce mali grâce à un subside régional. M. Cools encourage néanmoins le Collège à examiner l'ensemble du budget communal dans le cadre de cette modification budgétaire n° 6, afin de déterminer si certains postes ne pourraient pas faire l'objet d'une gestion plus rigoureuse.

En effet, la détérioration des finances ucloises n'est pas due uniquement à la crise sanitaire : l'envolée des dépenses dans des domaines tels que la communication et l'événementiel pourrait être davantage jugulée.

Lors des débats relatifs au budget 2021, M. Cools avait souligné que le boni annoncé, beaucoup trop important, n'était pas réaliste et que la dotation prévue pour le CPAS était insuffisante.

La commune n'a donc pas lieu d'être surprise, puisque cette situation était loin d'être imprévisible.

Vu la présence de ce mali, regrettable même s'il demeure modeste, le groupe Uccle en avant optera pour l'abstention sur ce point.

**M. De Bock** signale que le groupe Défi s'abstiendra également sur ce point.

Il souligne que les efforts budgétaires ont été accomplis essentiellement par la population ucloise via l'augmentation des centimes additionnels au précompte immobilier, qui a davantage affecté les Uclois que les autres contribuables bruxellois.

Néanmoins, il faudra veiller à l'avenir à ce que la pression fiscale n'en vienne à rendre la commune inaccessible pour toute une série de concitoyens.

Le groupe Défi est à la disposition de la majorité pour réfléchir à une gestion plus rationnelle de la dette communale.